

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1882.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. DEWANDRE, Président, BIART, CROGQ, le Baron BETHUNE, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, VAN SCHOOR et LEPOIVRE.

I.

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur PIERRE-JOSEPH-HUBERT SCHROUFF, pharmacien, à Ougrée (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Pierre-Joseph-Hubert Schrouff sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Vaals (partie cédée du Limbourg) le 13 janvier 1847. Il habite la Belgique depuis 1867, est établi comme pharmacien à Ougrée et s'y est marié avec une Belge. Il a satisfait aux lois sur la milice. Les rapports des autorités lui sont favorables. Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882 par 69 voix contre 13. Votre Commission vous propose de l'accueillir.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN PLEIN, négociant, à Châtelet (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Jean Plein sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Speicher, canton de Bittburg (Prusse), le 22 juin 1847.

(2)

Il habite la Belgique depuis le 19 juillet 1871,

Il est associé dans une maison de faïencerie et de quincaillerie en gros, à Châtelet. Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tous reproches. Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882, par 67 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MICHEL VAN ALPHEN, artiste-peintre, à Saint-Josse-ten-Noode-les-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Michel Van Alphen sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Berg-op-Zoom le 6 novembre 1840.

Il habite la Belgique depuis 1850; il y exerce la profession d'artiste-peintre, et y a satisfait aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882 par 71 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOHN-CLAY PURVES, docteur en médecine, à Saint-Gilles-les-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur John-Clay Purves sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Coldstream (Ecosse) le 30 janvier 1825.

Il a habité la Belgique pendant treize ans, du mois d'avril 1862 au mois de mai 1875, puis il est retourné en Ecosse, et est revenu se fixer en Belgique en janvier 1881. Il est docteur en médecine et est attaché comme aide-naturaliste au musée d'histoire naturelle de Bruxelles.

Il est marié, sa conduite et sa moralité pendant son séjour en Belgique sont à l'abri de tous reproches.

Il n'a pas eu à satisfaire dans son pays aux lois sur la milice.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882, par 69 voix contre 13.

Les avis des autorités consultées lui sont favorables, mais M. le Procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles estime que la demande ne peut pas être accueillie parce que le pétitionnaire ne justifie pas de cinq années de résidence continue et précédant immédiatement la demande en naturalisation.

Votre Commission est d'avis que ce serait ajouter aux conditions inscrites dans la loi des naturalisations que d'exiger en principe d'une manière absolue que la résidence de cinq ans en Belgique n'ait pas été interrompue et ait toujours précédé immédiatement la demande en naturalisation. Mais votre Commission estime qu'en fait, lorsque la résidence en Belgique a été interrompue, il importe de demander au pétitionnaire la justification de cette interruption, et de se montrer à son égard plus sévère qu'envers un étranger dont le séjour en Belgique a été continu.

Faisant application de ces principes à la demande du sieur Purves, votre Commission a trouvé que son absence de Belgique pendant quelques années ne devait pas lui faire perdre le bénéfice d'un séjour de quinze ans dans ce pays, cette absence étant justifiée par les travaux d'histoire naturelle et de géologie du pétitionnaire.

Votre Commission vous propose, en conséquence, d'accueillir sa demande.

V.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-ALBERT HIPPE, rentier, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Pierre-Albert Hippé sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Gemund (Prusse) le 28 février 1834.

Il habite la Belgique depuis vingt et un ans. Il s'est marié deux fois à des Belges. Il y a exercé honorablement diverses professions et est actuellement rentier.

Il résulte des documents qu'il produit, qu'il a été dispensé du service militaire dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882, par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VI.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle LÉONIE-JEANNE-CÉLINE DEMAREZ, institutrice communale, à Boitsfort (Brabant).

MESSIEURS,

La demoiselle Léonie-Jeanne-Céline Demarez sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Aire (France) le 15 avril 1857.

Elle habite la Belgique depuis 1861, et elle n'a pas cessé d'y résider depuis cette époque. Elle est institutrice communale à Boitsfort.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-JOSEPH BREHMEN, ouvrier au chemin de fer de l'Etat, à Tirlemont.

MESSIEURS,

Le sieur Henri-Joseph Brehmen sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Eschweiler (Prusse), le 9 mai 1845.

Il habite la Belgique depuis 1875 et il habite Tirlemont où il est ouvrier au chemin de fer de l'Etat ; il est marié avec une Belge et en a deux enfants.

Il a satisfait aux lois sur la milice en Prusse.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai 1882, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VIII.

Par M. BIART, sur la demande du sieur FRANÇOIS ZANEN, élève-ingénieur à l'école du génie civil, à Gand.

MESSIEURS,

Le sieur François Zanen sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Weicherdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 décembre 1855.

Il habite la Belgique depuis plus de dix années où il est élève-ingénieur à l'école du génie civil, à Gand.

Il a satisfait aux lois sur la milice de son pays et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 5 mai 1882, par 72 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Zanen.

IX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HERMAN STERN, sous-directeur de la Banque de Bruxelles, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Herman Stern, sous-directeur de la Banque de Bruxelles à Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Grevenbroich (Prusse) le 21 février 1850.

Il habite la Belgique depuis le 4 juin 1872 après avoir obtenu l'autorisation de s'expatrier et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882 par 68 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande de l'impétrant.

X.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LÉON-GODEFROID MORIAL, dessinateur, à Ledeberg-lez-Gand.

MESSIEURS,

Le sieur Morial, Léon-Godefroid, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Arhweiler (Allemagne) d'un père français le 31 mai 1837.

Il habite la Belgique depuis plus de cinq ans, il est dessinateur à Ledeberg-lez-Gand, célibataire et se trouve en règle au point de vue des lois sur la milice.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de réserver un accueil favorable à la demande de l'impétrant.

XI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MICHEL-PIERRE-HUBERT JANSEN, instituteur à la maison d'arrêt cellulaire, à Louvain.

MESSIEURS,

Le sieur Jansen (Michel-Pierre-Hubert), instituteur à la maison cellulaire de Louvain, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht le 9 septembre 1826.

Il habite la Belgique depuis 1860, il est instituteur à la maison cellulaire de Louvain, a satisfait dans les Pays-Bas aux lois sur la milice, est né dans la partie cédée du Limbourg, et, en vertu de la loi du 30 décembre 1855, exempté du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882 par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de prendre la demande en considération.

XII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS DUPAS, fermier-propriétaire, à Braffe (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Dupas, Louis, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hergnies (France) le 27 janvier 1835.

Il habite la Belgique depuis le 27 février 1865 et s'est fixé à Braffe où il est propriétaire-fermier.

Il a contracté mariage avec une Belge; de cette union sont issus six enfants.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882, par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

XIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-JOSEPH-NARCISSE CAILLE, instituteur pensionné, à Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Caille, Pierre-Narcisse-Corneille, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Roisel (France) le 25 novembre 1817.

Il habite la Belgique depuis l'année 1839; il y a été instituteur et est actuellement pensionné en cette qualité. Veuf d'une femme belge qu'il avait épousée en 1842, il a retenu de ce mariage trois enfants.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882, par 65 voix contre 17.

Votre Commission vous propose de réserver un accueil favorable à la demande du pétitionnaire.

XIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur SIGISMOND BARNSTEIN, banquier, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Barnstein, Sigismond, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wächtersbach (Prusse) le 30 décembre 1837.

(7)

Il habite la Belgique depuis 1868 et est actuellement associé dans une des grandes maisons de banque de Bruxelles,

Il est célibataire.

Il a satisfait aux lois de la milice dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de réserver un accueil favorable à la demande du pétitionnaire.

XV.

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur CHRÉTIEN-AUGUSTE-HUBERT NEVEN, professeur de sciences commerciales à l'athénée royal, à Mons.

MESSIEURS,

Le sieur Neven, Chrétien-Auguste-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht le 3 juillet 1853.

Il habite la Belgique depuis plus de cinq ans.

Il est professeur de sciences commerciales à l'Athénée royal de Mons. Il est célibataire. Il a satisfait aux obligations sur la milice dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882, par 68 voix contre 14.

Votre Commission vous propose la prise en considération de cette demande.

XVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE SCHARFF, sergent-major au 10^e régiment de ligne

MESSIEURS,

Le sieur Scharff sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Mondort (grand-duché de Luxembourg) le 28 mai 1857.

Il habite la Belgique depuis 1873.

Il est sergent-major au 10^e régiment de ligne.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882, par 72 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-ADRIEN-HENRI TIELENS, instituteur communal pensionné, à Oostcamp (Flandre occidentale).

MESSIEURS,

Le sieur Tielens, Adrien-Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Flessingue (Pays-Bas) le 16 février 1826.
Il habite la Belgique depuis 1844.
Il est instituteur communal pensionné.
Il est marié et père de plusieurs enfants.
Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai par 71 voix contre 11.
Votre Commission vous propose la prise en considération de cette demande.

XVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ANTOINE-MAURICE GENDRON, commis-chef provisoire au Ministère des Travaux publics, à Saint-Gilles-les-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Gendron, Antoine-Maurice, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Laurent-sur-Gorre (France), le 1^{er} mai 1827.
Il habite la Belgique depuis 1871.
Il est commis-chef au Département des Travaux publics. Il est marié; il vit avec une concubine dont il a deux enfants.
Il a satisfait aux obligations de la milice.
Les rapports des autorités établissant que la conduite privée du pétitionnaire laisse beaucoup à désirer; votre Commission vous propose de ne pas accueillir sa requête.
La demande du sieur Gendron a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai dernier, par 68 suffrages contre 14.

XIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-CHRISTOPHE ENDERLÉ, directeur de l'école évangélique, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Enderle, Jean-Christophe, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Utrecht (Pays-Bas), le 4 octobre 1826.

Il habite la Belgique depuis 1855.
Il est directeur de l'école évangélique de Bruxelles.
Il est veuf d'une femme belge et père de quatre enfants.
Il a satisfait aux lois de milice dans son pays.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants
le 4 mai par 68 voix contre 14.
Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VICTOR-JEAN-JOSEPH COMBE, commerçant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Combe, Victor-Jean-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Paris le 21 janvier 1853.
Il habite la Belgique depuis le 21 juillet 1871.
Il est commerçant et célibataire.
Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 4 mai, par 68 voix contre 14.
Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XXI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HERMANN-WILHELM BECKER, employé de commerce, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Becker, Hermann-Wilhelm, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Francfort-sur-Mein le 20 août 1850.
Il habite la Belgique depuis 1871.
Il est employé de commerce et célibataire. Il est venu dans le pays muni d'un permis d'émigration du Gouvernement grand-ducal de Hesse, permis qui confère l'exemption du service militaire.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants
le 4 mai, par 66 voix contre 16.
Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XXII.

Par M. le Baron BETHUNE, sur la demande du sieur HERMAN SCHLOSS, négociant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Schloss, Herman, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Fürth (Bavière) le 4 septembre 1852.

Il habite la Belgique depuis 1876, époque à laquelle il est venu se fixer à Bruxelles comme négociant en tissus et étoffes.

Le pétitionnaire n'est pas marié. Il paraît n'avoir pas eu à satisfaire aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités sont favorables.

Il s'engage éventuellement à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 5 mai 1882, par 67 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'agréer sa demande.

XXIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur SIMON NICKELS, maçon, à Hondelange (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Nickels, Simon, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hobscheid (Grand-Duché de Luxembourg) le 20 octobre 1826.

Il habite la Belgique depuis 1851, à Hondelange, où il a épousé une Belge.

Il exerce la profession de maçon.

Six enfants sont nés de son union.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Les rapports des autorités consultées sont favorables au pétitionnaire qui, aux termes de la loi du 30 décembre 1853, est exempt du droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'agréer la demande.

XXIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LÉON-VALÈRE TRELUT, piocheur au chemin de fer de l'État, à Marchienne-au-Pont (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Trelut, Léon-Valère, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Port-sur-Saône (Haute-Saône, France) le 19 octobre 1854.

Il habite la Belgique depuis 1860. Il est en ce moment employé comme piocheur au chemin de fer de l'Etat, à Marchienne-au-Pont.

Le 9 juillet 1879, il a épousé en cette commune une femme belge.

Les rapports des autorités sont favorables.

Le pétitionnaire s'est engagé à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882, par 68 voix contre 14.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JULES JULIEN, employé provisoire à l'administration du chemin de fer de l'État, à Schaerbeek lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Julien, Jules, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Trèves le 27 juillet 1850.

Il habite la Belgique depuis 1871.

D'abord voyageur de commerce à Paris, depuis son arrivée en Belgique il a été employé à la compagnie du chemin de fer du Luxembourg, maintenant employé provisoire au chemin de fer de l'Etat; le pétitionnaire a contracté mariage à Bruxelles, le 14 octobre 1876, avec une Française.

Il n'a pas satisfait aux lois sur la milice ni en Belgique ni en son pays natal.

Les rapports des autorités sur sa conduite et moralité sont favorables.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement légal.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai 1882, par 77 voix contre 5.

Votre Commission vous propose d'agréer la demande du pétitionnaire.

XXVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ARMAND-ANTOINE GUILLAUME, commis aux écritures au chemin de fer de Malines à Terneuzen, à Saint-Nicolas.

MESSIEURS,

Le sieur Guillaume, Armand-Antoine, sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Grand-Bourg (Marie-Galante, Guadeloupe) le 30 mars 1848.

Il habite la Belgique depuis 1862. De 1865 à 1871, il a servi dans l'armée belge en qualité de volontaire.

Depuis 1872, il est commis aux écritures à l'administration du chemin de fer de Malines-Terneuzen.

Les rapports des autorités engagent à faire accueil à la demande du pétitionnaire qui s'oblige à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 5 mai 1882, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'agréer la demande de l'impétrant.

XXVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GUILLAUME JOSEPH COMPAGNION, négociant en produits chimiques, à Mouscron (Flandre occidentale).

MESSIEURS,

Le sieur Compagnion, Guillaume-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Provins (France) le 7 février 1824.

Il habite la Belgique depuis 1872, époque à laquelle il s'est fixé à Mouscron pour y exercer le commerce de produits chimiques ; marié à Roubaix, il est père d'une nombreuse famille.

Il a pris part au tirage au sort à Lille (France) en 1844 et a obtenu un numéro qui n'a pas été appelé au service.

Les rapports des autorités consultées sont favorables. Le pétitionnaire payera le droit d'enregistrement s'il y a lieu.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 5 mai 1882, par 68 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de faire à sa demande un accueil favorable.

XXVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HUBERT BLESER, garde particulier, à Rummen (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Bleser, Jean-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Galoppe (Limbourg cédé) le 5 janvier 1843.

Il habite la Belgique depuis 1865, ayant résidé successivement à Pépinster, à Remersdael, à Mielen, à Herve et à Rummen où il est garde particulier.

Il n'est pas marié.

Les rapports des autorités belges de ses diverses résidences sont favorables. Ses certificats particuliers s'arrêtent au 10 juin 1874. Il s'est engagé éventuellement à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'agréer la demande.

XXX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ADAM SAUBER, ouvrier
maréchal ferrant, à Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Sauber sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Kosport (grand-duché de Luxembourg) le 21 juillet 1832.

Il habite la Belgique depuis 1840 et s'est marié à Liège en 1861. Il exerce la profession de maréchal ferrant et a satisfait aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables, et étant né avant 1839, le pétitionnaire se trouve exempté du paiement des droits d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai par 71 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ÉMILE NEUENS, premier sergent
du régiment du génie, à Hasselt.*

MESSIEURS,

Le sieur Neuens sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vianden (grand-duché de Luxembourg) le 6 avril 1852.

Il habite la Belgique depuis 1869, époque à laquelle il s'est engagé dans l'armée belge. Il est actuellement premier sergent du régiment du génie.

Les rapports des autorités lui sont très favorables et le pétitionnaire s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai par 70 voix contre 12.

Votre Commission propose de l'accueillir favorablement.

XXXII.

*Par M. le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, sur la demande du sieur NICOLAS THILL,
meunier et propriétaire, à Habergy (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Thill sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Tuntingen (grand-duché de Luxembourg), le 19 septembre 1822.

Il habite la Belgique depuis 1853 et exploite un moulin à Habergy, où il s'est marié avec Mlle Mertz.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Le pétitionnaire a droit au bénéfice de la loi du 30 décembre 1853.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 4 mai, par 71 voix contre 11.
Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ÉDOUARD ELKAN, directeur de la succursale de la Compagnie d'assurances The Gresham, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Edouard Elkan sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Assenheim (Allemagne), le 25 mars 1827.
Il habite la Belgique depuis le 1^{er} janvier 1867 et est directeur de la succursale de la Compagnie d'assurances *The Gresham*, à Bruxelles. Elkan est veuf de Léna Nilson, décédée à New-York ; il a 3 enfants.
Les rapports des autorités lui sont favorables, il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice, et s'engage à payer le droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai, par 68 voix contre 14.
Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle MARIE-ADRIENNE CASIMIR, institutrice gardienne, à Vieux-Leuze (Hainaut).

MESSIEURS,

La demoiselle Casimir sollicite la naturalisation ordinaire.
Elle est née à Paris, le 17 mai 1860.
Elle habite la Belgique depuis 1872 et est actuellement institutrice à Vieux-Leuze.
Les rapports des autorités lui sont très favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 5 mai par 68 voix contre 14.
Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-GUILLAUME BEAUJEAN, sculpteur, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Beaujean, sculpteur, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Heerlen (Pays-Bas), le 14 novembre 1852.

Il habite la Belgique depuis l'âge de 14 ans et est célibataire. Beaujean a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXVI.

Par M. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, sur la demande du sieur JEAN BARTZ, sous-lieutenant au 3^e de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Jean Bartz, sous-lieutenant au 3^e régiment de ligne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hobscheid (grand-duché de Luxembourg), le 29 janvier 1856.

Il habite la Belgique depuis 1868.

Il a été nommé sous-lieutenant d'infanterie par arrêté royal du 29 janvier 1856.

Il est célibataire et a satisfait aux lois de la milice dans son pays. Le pétitionnaire promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités le signalent comme méritant à tous égards la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai, par 70 voix contre 10.

Votre Commission vous propose l'adoption du Projet de Loi.

XXXVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CONSTANT BRUCK, premier sergent au 7^e de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Constant Bruck, premier sergent au 7^e de ligne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wiltz (Luxembourg), le 20 septembre 1854.

Il habite la Belgique depuis 1874, et le 20 juillet de la même année, il a contracté dans l'armée belge, où il sert encore aujourd'hui en qualité de sergent, un engagement de huit ans. Il a satisfait à la milice dans son pays et s'engage à payer le droit d'enregistrement auquel sa demande est soumise.

Les rapports des autorités sont entièrement favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai, par 71 voix contre 11.

Votre Commission vous propose l'adoption du Projet de Loi.

XXXVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FERDINAND-JEAN-MICHEL DITT, traducteur au Ministère des Travaux publics, à Saint-Josse-ten-Noode-lex-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Ferdinand-Jean-Michel Ditt, traducteur au Ministère des Travaux publics à Saint-Josse-ten-Noode, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Meppel (Pays-Bas) le 23 septembre 1849.

Il habite la Belgique depuis 1874-

Il a satisfait aux lois de la milice dans son pays.

Il est célibataire.

Le requérant offre de payer le droit d'enregistrement auquel la naturalisation est assujettie.

Les rapports des autorités constatent que sa conduite est irréprochable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai, par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose l'adoption du projet de loi.

XXXIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-GÉRARD HOEVER, pâtissier, à Malines.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Gérard Hoever, pâtissier, à Malines, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Aldekerke (Prusse) le 26 novembre 1835. et habite en Belgique depuis l'année 1852.

Il est époux en secondes noces de la demoiselle Caroline Van Genechten.

Il a satisfait aux lois de la milice en Belgique.

Le pétitionnaire s'est déclaré prêt à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement auquel est assujettie la naturalisation.

Les rapports des autorités constatent que sa conduite est régulière et n'a donné lieu à aucune critique.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai, par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose l'adoption du projet de loi.

XL.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur THÉODORE-JOSEPH SOUFFLET-LEBLOND, fabricant de ciment et de carreaux de ciments, à Calonne (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Théodore-Joseph Soufflet-Leblond, fabricant de ciment à Calonne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Cateau (Nord, France) le 30 juin 1825.

Il habite la Belgique depuis l'année 1866.

Il s'est marié à Basnel (France, Nord) le 19 avril 1854, et a satisfait aux lois militaires dans son pays d'origine.

Le pétitionnaire prend l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement auquel sa demande pourrait donner lieu.

Les rapports des autorités sur la conduite et l'honorabilité du pétitionnaire lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai, par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose l'adoption du projet de loi.

XLI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LUCAS-JEAN WALRAVEN, commis au chemin de fer du Grand-Central belge, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Lucas-Jean Walraven, commis au chemin de fer du Grand-Central belge à Anvers, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Zwaluwe (Pays-Bas) le 13 septembre 1856.

Il habite la Belgique depuis le mois de janvier 1876.

Il est célibataire.

Il a satisfait à la milice dans son pays.

Le pétitionnaire a pris l'engagement de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai, par 71 voix contre 11.

Votre Commission vous propose l'adoption du projet de loi.

XLII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS MICHAELY, ouvrier aiguilleur au chemin de fer de l'État, à Athus (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Michaely sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Kopstal (grand-duché de Luxembourg) le 15 novembre 1842.

Il habite la Belgique depuis 1867 et y exerce la profession d'ouvrier aiguilleur au chemin de fer de l'État.

Il a contracté mariage à Rodange en 1872 avec la demoiselle Joistier, Elisabeth. Il a satisfait aux lois de la milice dans son pays et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement auquel la demande est assujettie.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants dans la séance du 4 mai 1882, par 72 voix contre 10.
Votre Commission vous propose l'adoption du projet de loi.

XLIII.

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur CHARLES-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH PIOT, entrepreneur, à Buzenol (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Jean-Baptiste-Joseph Piot, négociant, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Fontoy (France), le 22 novembre 1821.

Il habite la Belgique depuis 1839, a épousé une femme belge; plusieurs enfants sont issus de ce mariage. Il a satisfait en Belgique aux lois sur la milice, il s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882, par 67 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH SCHMITZ, adjudant de batterie au 1^{er} régiment d'artillerie, au camp de Beverloo.

MESSIEURS,

Le sieur Joseph Schmitz, adjudant de batterie au 1^{er} régiment d'artillerie, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Asselborne (grand-duché de Luxembourg), le 19 janvier 1851.

Il habite la Belgique depuis le 16 septembre 1871, époque où il est entré en qualité de volontaire dans l'armée. Il a satisfait dans son pays aux lois sur le service militaire et s'engage, le cas échéant, à acquitter les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882 par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XLV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE UGEN, instituteur communal, à Thiaumont (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Ugen, instituteur communal à Thiaumont (Luxembourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Reckenthal (grand-duché de Luxembourg) le 27 septembre 1845. Il habite la Belgique depuis le mois de décembre 1866. Marié à une femme belge, deux enfants sont issus de ce mariage. Il a satisfait, dans son pays, aux lois sur le service militaire. Il s'engage à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai 1882 par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-MARIE-PAUL HELDENSTEIN, sous-lieutenant au 3^e régiment de chasseurs à pied.

MESSIEURS,

Le sieur Pierre-Marie-Paul Heldenstein, sous-lieutenant au 3^e régiment des chasseurs, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Luxembourg le 21 octobre 1857.

Il habite la Belgique depuis 1875, époque où il est entré dans notre armée en qualité de volontaire ; admis à l'école militaire, il en est sorti avec le grade de sous-lieutenant. Il a satisfait dans son pays aux lois sur le service militaire et s'engage, le cas échéant, à payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités le signalent comme digne de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai 1882, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XLVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-GUILLAUME-PHILIPPE CRESSONNIER, employé au Département des Travaux publics, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Louis-Guillaume-Philippe Cressonnier sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Samarang (Indes Néerlandaises) le 12 août 1843.

Il habite la Belgique depuis le 19 novembre 1869 et est employé au Département des Travaux publics, au traitement de 2,600 francs. Il est célibataire et a satisfait en France, aux lois sur le service militaire.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent que sa moralité et sa conduite n'ont fait l'objet d'aucun rapport défavorable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai 1882, par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XLVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-AUGUSTE BOULNOIS, directeur de sucrerie, à Quévy-le-Grand (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur François-Auguste Boulnois sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Quesy (France), le 5 février 1827.

Il habite la Belgique depuis 1868 et dirige une importante sucrerie à Quévy-le-Grand. Il a épousé une femme belge, a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur le service militaire et s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai 1882, par 68 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLIX.

Par M. LEPOIVRE, sur la demande du sieur MARTIN DENGLER, visiteur du matériel du chemin de fer, dans la station de Trois-Vierges, à Vielsalm (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Martin Dengler, employé au chemin de fer de l'Etat, demeurant à Vielsalm, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Manhausen (grand-duché de Luxembourg), le 11 novembre 1855 et a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Attaché depuis 1873 au chemin de fer de l'Alsace-Lorraine, il a particulièrement exercé ses fonctions à la station de Trois-Vierges, commune située sur le territoire belge, et il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Dengler est marié.

Les rapports des autorités le signalent comme un bon employé, dont la conduite et la moralité ne laissent rien à désirer, et émettent l'avis qu'il y a lieu de faire droit à sa requête.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai courant par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

L.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES VOGELMANN, professeur d'allemand, à Schaerbeek-les-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Charles Vogelmann, professeur de langues, résidant à Schaerbeek, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Eutendorf, dans le Wurtemberg, le 25 décembre 1836, et il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice.

Il habite la Belgique depuis le mois de février 1870, est attaché, comme professeur, aux écoles moyennes et communales de Schaerbeek et d'Ixelles depuis le 12 septembre de la même année, a épousé une femme belge et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées constatent que sa conduite, sa moralité et sa solvabilité n'ont fait l'objet d'aucune remarque défavorable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants le 4 mai courant par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Vogelmann.

LI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-GUILLAUME SCHUITEN, maréchal des logis au 5^e régiment d'artillerie.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Guillaume Schuiten, militaire au service de la Belgique et résidant à Brasschaet, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Amsterdam (Hollande), le 24 octobre 1858.

Il habite la Belgique depuis 1869, a pris du service le 5 octobre 1875 dans l'armée belge et a acquis depuis le grade de maréchal des logis au 5^e d'artillerie.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées le jugent digne de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai courant, par 69 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI LOHMANS, professeur de langues, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Henri-Chrétien Lohmans, professeur de langues, demeurant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht le 20 novembre 1825 et a satisfait, en Hollande, aux lois sur la milice.

Il habite la Belgique depuis le 25 mars 1850, a résidé successivement depuis lors à Ixelles, Tournai, Bruxelles et Saint-Gilles, est marié avec une femme étrangère et est exempt du droit d'enregistrement, comme étant né, avant 1839, sur le territoire de la partie cédée.

Les rapports des autorités hollandaises lui sont favorables et ceux des autorités belges émettent l'avis qu'il peut être fait droit à sa requête.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai, courant par 71 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

LIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MATHIEU HOCHE, cabaretier, à Petit-Thier (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Mathieu Hocke, cabaretier, demeurant à Petit-Thier, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Rodt, commune de Crombach, cercle de Malmédi (Prusse), le 6 octobre 1819 et il a satisfait au service militaire dans son pays natal.

Il habite la Belgique depuis 1843, est marié avec une étrangère qui lui a donné six enfants, qui sont Belges en vertu de l'article 9 du Code civil et dont cinq sont au service de la Belgique. Quoique peu fortuné, puisqu'il ne possède qu'une maisonnette, le produit de son petit commerce et le travail de ses enfants pour subvenir aux besoins de sa famille, il promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées attestent que sa moralité et sa conduite sont irréprochables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai, par 68 voix contre 14.

Votre Commission propose d'accueillir la demande du sieur Hocke.

LIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS BREITHOF, professeur à l'université de Louvain.

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Breithof, professeur à l'université de Louvain et résidant en cette ville, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Luxembourg le 31 août 1840 et il a satisfait dans le Grand-Duché de Luxembourg, aux lois sur la milice.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} octobre 1860, a contracté mariage avec une demoiselle de Louvain, et de ce mariage sont issus trois enfants; enfin il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent que depuis qu'il habite la Belgique sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai courant, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

LIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LÉON-ZÉPHIRIN BARBIER, directeur d'un établissement lainier, à Verviers.

MESSIEURS,

Le sieur Léon-Zéphirin Barbier, directeur d'un établissement lainier, demeurant à Verviers, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Saint-Leu-d'Esseren (France, département de l'Oise), le 18 août 1833 et il a satisfait aux lois sur le service militaire dans son pays natal.

Il habite la Belgique depuis le 10 juillet 1876, a contracté mariage avec une étrangère, a obtenu, comme directeur de l'établissement Peltzer et fils, une décoration industrielle de 1^{re} classe, à la suite de l'exposition nationale de 1880, et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités, tant françaises que belges, constatent que sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 4 mai courant, par 70 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.